

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2020

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



En vertu du code général des collectivités territoriales et du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Présenté au comité syndical dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, ce rapport fera l'objet d'une communication par le Président de chacune des communautés de communes à son conseil communautaire. Les communes de la collectivité ont également à présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine.

Le rapport est également mis à la disposition du public au siège du SMC à Ste-Eanne et sur le site web www.smc79.fr

42 élus

1 Président : Éric CUSEY (septembre 2020)

6 vice-présidents

70 agents



44 000 bacs

9 déchetteries

1 recyclerie

1 plate-forme de broyage

1 centre de valorisation

6 M€ de fonctionnement

1 M€ d'investissements

TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SMC



3 intercommunalités

Haut Val de Sèvre : 30 492 habitants

Val de Gâtine (en partie) : 6 911 habitants

Parthenay-Gâtine (en partie) : 11 470 habitants

47 communes

48 873 habitants

966 km²

DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

Le SMC assure la collecte des déchets en **régie** directe.



La collecte des ordures ménagères résiduelles OMR se fait en bac individuel sur l'ensemble du territoire. Le SMC assure la dotation et la maintenance des bacs roulants.



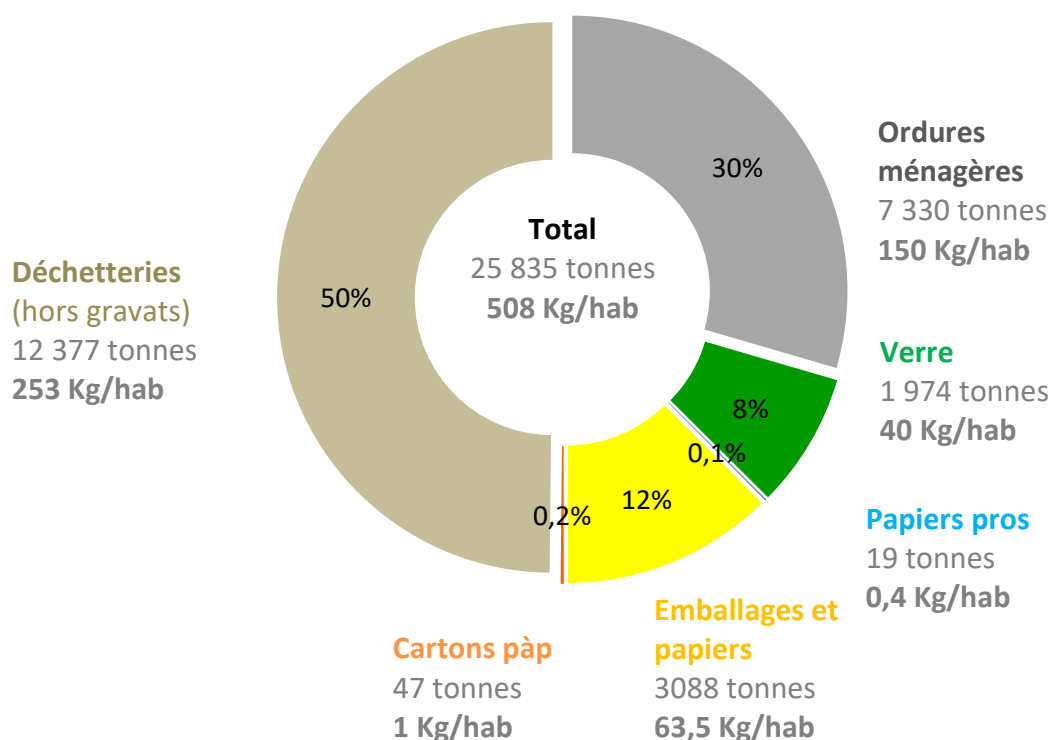
La collecte sélective s'effectue en bac individuel pour les emballages ménagers et les papiers en mélange. Un réseau de bornes d'apport volontaire permet de collecter les emballages en verre.



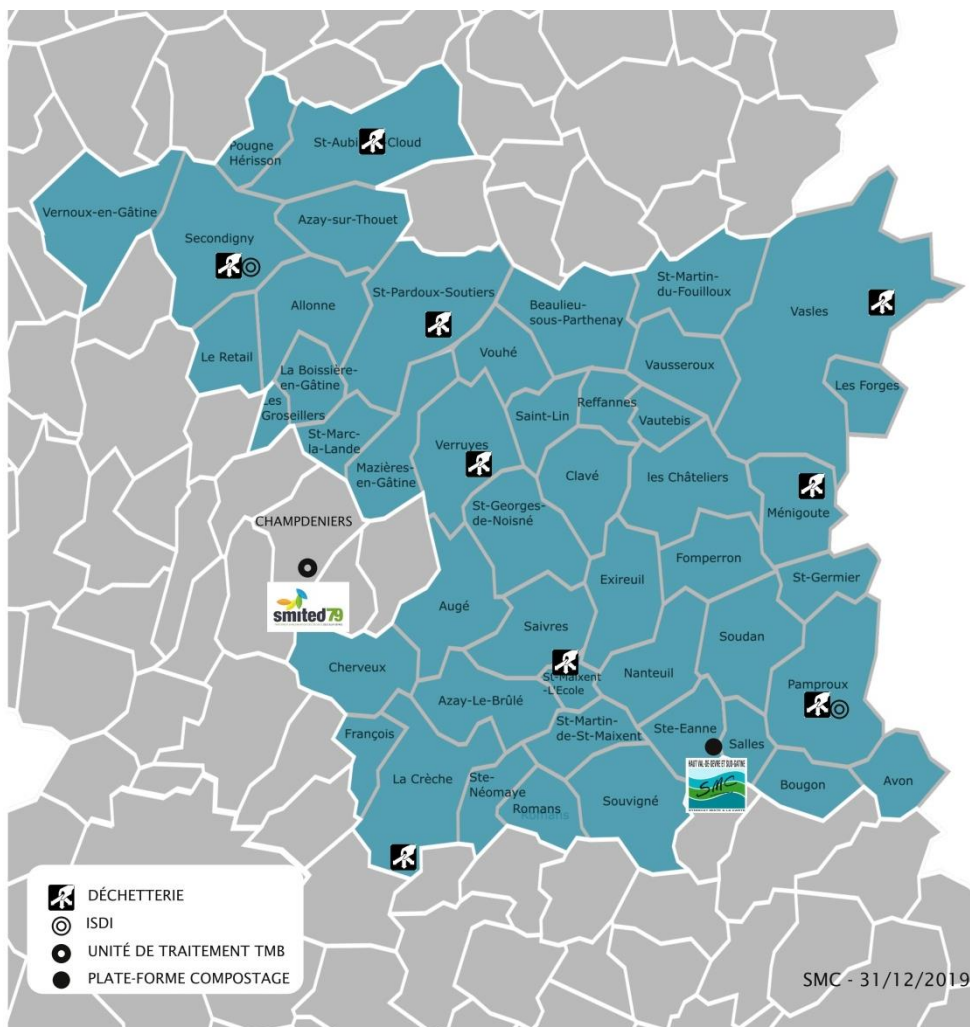
La collecte des autres déchets et des déchets dangereux est effectuée via un réseau de 9 déchetteries. Un service payant de location et traitement peut être organisé sur demande (particuliers, professionnels, administrations...).

Les déchets non ménagers (collectivités, artisans et commerçants) sont collectés par les services susvisés, si les déchets sont assimilables à ceux des ménages. Ce service financé par une redevance spéciale a été instauré pour faire participer les producteurs au coût d'élimination des déchets.

La collecte des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) est effectuée auprès des professionnels de santé.



VISION GLOBALE ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT



Ordures ménagères

TMB (tri mécano biologique)

à Champdeniers
 SMITED (Syndicat Mixte
 Intercommunal
 de Traitement et
 d'Élimination des Déchets)

Emballages ménagers

Centre de tri SUEZ
 à Poitiers
 SUEZ (marché public)

Déchets végétaux

Plate-forme de compostage
 à Ste-Eanne
 SMC

Non valorisés de déchetterie

ISDND (installation de
 stockage des déchets non
 dangereux)
 à Coulonges Thouarsais
 SMITED

ISDND
 à Amailloux
 SITA

Gravats

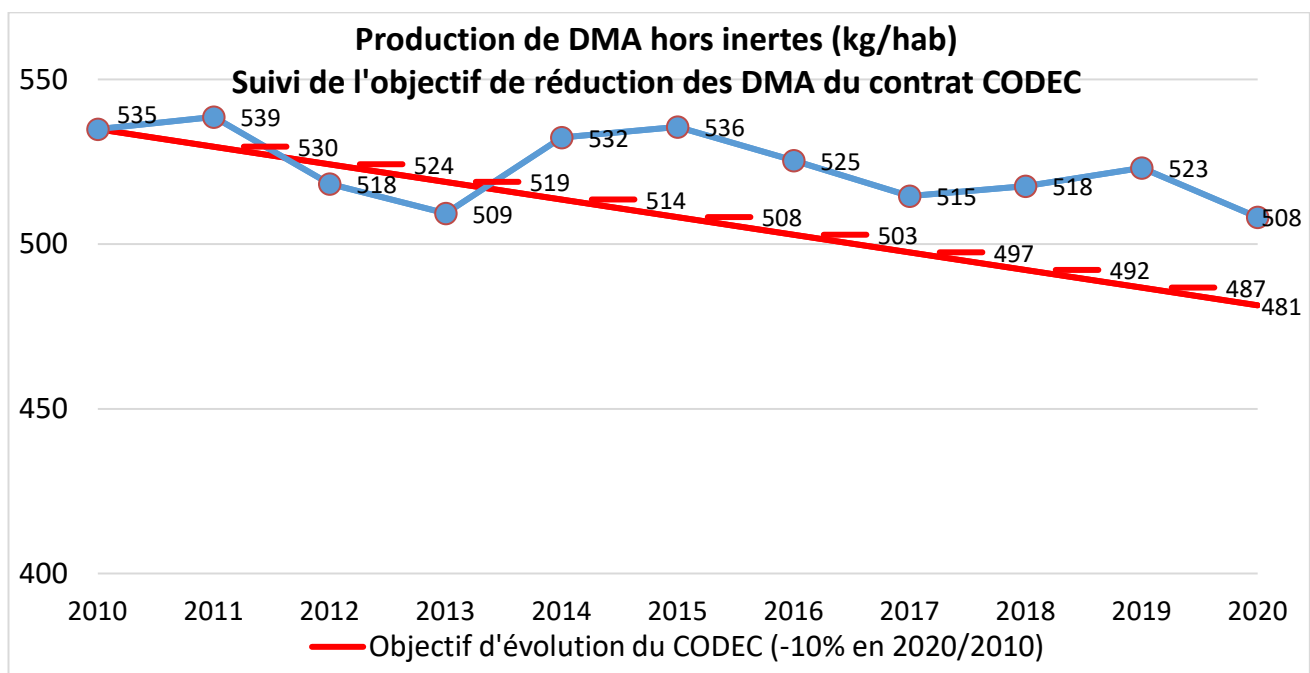
ISDI (installation de stockage
 des déchets inertes)
 à Pamproux
 SMC

74 % de déchets valorisés

PRÉVENTION DES DÉCHETS



L'objectif des collectivités fixé par la loi de transition énergétique au niveau national est de réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.



ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS EN 2020

Afin de poursuivre les actions menées de 2010 à 2014, dans le cadre du programme local de prévention des déchets, le SMC s'est engagé à participer à la mise en œuvre du programme Zéro Gaspillage Zéro Déchets (ZGZD) porté par le département et le SMITED, de 2015 à 2017. Cette labellisation a permis d'élaborer un contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC) avec plusieurs collectivités du SMITED, pour 2018 à 2020.

Des actions sont menées directement par le SMC, d'autres mutualisées comme la formation des entreprises à l'économie circulaire, la formation des agents des espaces verts...

Recyclerie Tri d'Enfer du SMC

Ouverte depuis 2013, sur le site de la déchetterie de St-Maixent-L'Ecole, la recyclerie permet la vente d'articles collectés en déchetteries. C'est autant de déchets évités !

Compte tenu des conditions sanitaires, plusieurs ventes ont été annulées.

15 journées de vente en 2020 **17 973 €** de ventes **14** tonnes d'objets réemployés



Les ventes sont également l'occasion de promouvoir la réparation, la transformation, la customisation d'objets. Il n'y a pas eu d'animations en 2020.

L'opération « Laisse parler ton cœur », menée en collaboration avec ecosystem pendant la semaine européenne de réduction des déchets, a été

exceptionnelle et a permis de collecter **1 tonne** de jouets. Ceux-ci ont été vendus à prix solidaires lors des ventes de la recyclerie en décembre.

Location d'un broyeur à branches aux communes du SMC

Ce matériel permet aux communes du territoire de broyer leurs résidus de taille, afin de les réutiliser en paillage dans les massifs, parterres et haies.

En 2020, 3 communes ont loué le broyeur, ce qui représente 19 heures d'utilisation, soit l'équivalent de 717 m³.

Une démonstration de broyage a eu lieu pour les communes, lors de la « Journée des trognes » à Azay-le-Brûlé.



Stop Pub

La pose d'autocollant Stop Pub fait partie de ces gestes simples que le citoyen peut réaliser au quotidien pour réduire ses déchets. Un autocollant Stop Pub a été distribué à tous les habitants avec la lettre d'information, en novembre 2018. En 2019 et 2020, la distribution se poursuit en mairie et lors des animations de sensibilisation.



Compostage à domicile



Le SMC incite les habitants à composter et propose la mise à disposition d'un composteur par foyer.

340 composteurs ont été distribués en 2020 aux usagers.

Une seule distribution a été organisée à la déchetterie de St-Aubin-Le-Cloud. La distribution est assurée toute l'année au siège social du SMC. Pendant la période de confinement, la distribution de composteurs a été suspendue.

3 structures scolaires (cantines, écoles...) ont été équipées de composteurs en 2020 (école Ste Marie à Secondigny, école de Vasles, école de St-Martin-de-St-Maixent).

Un composteur a été installé à la mairie de St-Martin-de-St-Maixent.

Plus d'un **1/3** des foyers sont équipés. 8 588 composteurs ont été distribués depuis 2002. Les quantités évitées sont estimées à 303 tonnes en 2020.

Sensibiliser et informer



Sensibilisation des scolaires

Pour sensibiliser au tri des déchets et à la réduction des déchets, le SMC confie depuis plusieurs années les animations dans les écoles primaires au CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de Coutières.

526 scolaires ont été sensibilisés au cours de l'année (23 classes) par le CPIE et 1 classe (MFR de Secondigny) par le SMC.

Affiche école de Chavagné

A la rencontre des habitants

Le SMC est habituellement présent sur les manifestations locales. En 2020, compte tenu du contexte sanitaire, la plupart des manifestations ont été annulées.

Le SMC était néanmoins présent lors d'une opération de ramassage des déchets sur la commune de la Crèche.



ACTIONS DE COMMUNICATION

Le SMC est passé aux extensions de tri et aux multi matériaux, au **1^{er} janvier 2019** : tous les emballages et tous les papiers se mettent dans le bac jaune.

La campagne de communication lancée en fin d'année 2018, s'est poursuivie en 2019 et 2020 :

- ✓ Amélioration du tri en habitat collectif
 - Remplacement et mise en place de bacs 660L à couvercle jaune
 - Distribution de tracts et affiches
 - Contrôles réguliers des bacs collectifs
 - Relation avec les bailleurs
- ✓ Amélioration du tri auprès des résidences secondaires (villages d'hollandais) sur les Forges
 - Réalisation de panneaux d'information
 - Distribution de flyers
 - Relation avec les gardiens
- ✓ Distribution par les communes fin 2020 du :
 - Calendrier de collecte,
 - Lettre d'information « Actualités du tri » sur le contenu de notre poubelle.

« Les deux tiers de notre poubelle peuvent faire l'objet d'une action de tri ou de prévention »
- ✓ Création d'une page Facebook : SyndicatSMC79



RÉALISATION DU DIAGNOSTIC DU PLPDMA

L'élaboration de programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement.

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Les PLPDMA permettent ainsi de :

- ✓ Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- ✓ Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

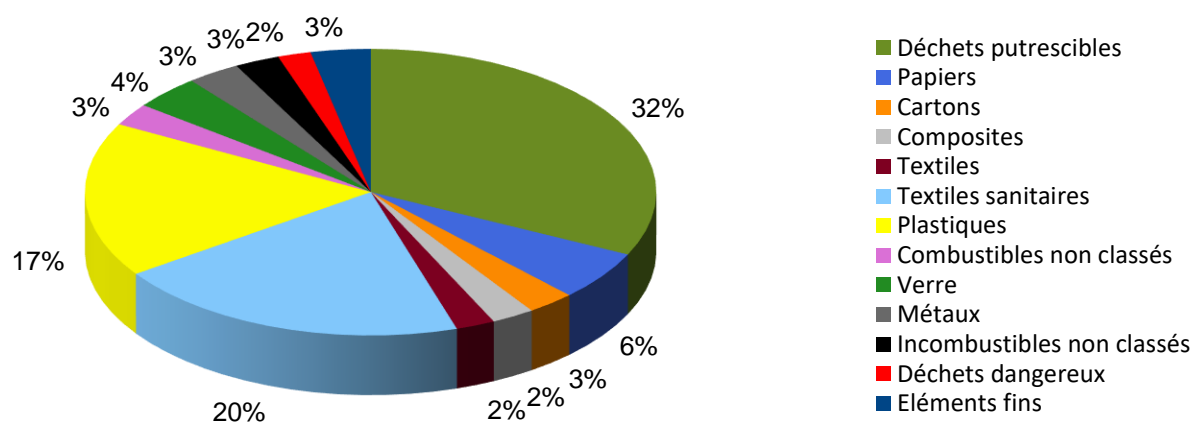


Caractérisation des ordures ménagères

En 2019, le SMC a réalisé une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles en vue de l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers PLPDMA. Ces caractérisations permettent de connaître la composition des OMR et ainsi définir le potentiel de détournement de gisements valorisables et d'identifier les déchets pouvant faire l'objet d'actions de prévention.

Des échantillons ont été prélevés sur 7 tournées de collecte. Ils ont été ensuite analysés en pesant chaque catégorie de déchets, suivant le protocole AFNOR XP X30.

composition moyenne des caractérisations OMR par catégorie



LA COLLECTE DES DÉCHETS



MODALITÉS ET FRÉQUENCE DE COLLECTE

Chaque foyer est équipé de 2 bacs de 240 litres : un bac pour les ordures ménagères à couvercle vert équipé d'une puce, un bac pour les emballages à couvercle jaune. Les ordures ménagères sont collectées 1 semaine sur 2, en alternance avec les emballages recyclables.

Seule la commune de St-Maixent-l'Ecole est collectée toutes les semaines, ainsi que les professionnels produisant des déchets organiques (cantines, restaurants...).






La collecte s'effectue du lundi au jeudi, à partir de 4h. Une collecte des gros producteurs est réalisée le jeudi et le vendredi. Les calendriers de collecte sont téléchargeables sur le site www.smc79.fr

Au 1^{er} janvier 2019, la collecte des bacs à couvercle jaune est passée en multi matériaux (emballages + papiers) et en extensions des consignes de tri, afin de simplifier le tri chez l'habitant.

9 bennes traditionnelles

260 000 km/an

20 chauffeurs/rippeurs

		Fréquence	Nombre de communes	Population	Equipement
	Ordures ménagères	1 semaine sur 2	46	41 891	En bac à couvercle vert
		1 fois par semaine	1	6 982	En bac à couvercle vert
		2 fois par semaine en centre-ville	St-Maixent-l'Ecole		ou en sac noir (centre-ville St-Maixent-L'Ecole)
	Multi matériaux	1 semaine sur 2	46	41 891	En bac à couvercle jaune
		1 fois par semaine	1	6 982	En bac à couvercle jaune ou minibacs (centre-ville St-Maixent-L'Ecole)
	Papiers	1 fois par mois		566 professionnels et collectivités	733 bacs bleus
		Fin de la collecte 30 juin 2020			
	Cartons	1 fois par semaine		49 professionnels et collectivités	97 bacs
	Verre	Apport volontaire	47	48 873	186 bornes

Les déchets professionnels sont collectés en même temps que les déchets des ménages (collecte en porte à porte ou déchetteries) s'ils sont assimilables en quantité et en qualité.

Les consignes de tri

Sur le territoire du SMC, les habitants peuvent **trier tous les emballages et tous les papiers** dans le bac à couvercle jaune :

- tous les emballages et films en plastique : bouteilles, flacons, pots, barquettes, films, sacs,...
- tous les papiers,
- tous les emballages en carton et les briques alimentaires (de soupe, de jus de fruits,...)
- les emballages en métal.



RÉSEAU DE DÉCHETTERIES

Le SMC dispose de **9** déchetteries réparties sur son territoire, soit 1 pour 5 400 habitants.

Ces sites apportent une solution de collecte aux autres déchets et aux déchets dangereux (autorisés), non acceptés à la collecte des ordures ménagères et des emballages.



Déchetteries	Coordonnées	Jours	Heures	Fréquentation moyenne par semaine
La Crèche	ZA les Groies Perron 05 49 05 31 63	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h	686
Ménigoute	Le bourg nord 05 49 69 10 66	Lundi, mercredi Vendredi, samedi	9h-12h 9h-12h et 14h-18h	88
Pamproux	Bel Air 05 49 76 38 97	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	207
St-Aubin-Le-Cloud	Route de Chagnée 05 49 63 26 40	Mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	127
St-Maixent-L'École	Les Courolles 05 49 76 22 82	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h	882
St-Pardoux	La Croix des Vignes 05 49 63 41 02	Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	212
Secondigny	La Chollerie 05 49 63 52 33	Lundi, jeudi, samedi	9h-12h et 14h-18h	125
Vasles	Gatebourse 05 49 69 98 50	Mardi, jeudi Samedi	14h-18h 9h-12h et 14h-18h	75
Verruyes	Marcilly 05 49 63 31 59	Mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	61

Déchets acceptés

Batteries, bois (naturel/traité), capsules Nespresso, cartons, cartouches d'imprimantes, CD, déchets d'éléments d'ameublements : DEA (St Maixent l'École, la Crèche, St Pardoux, Secondigny et Pamproux), déchets d'équipements électriques et électroniques : D3E, déchets diffus spécifiques (toxiques/produits chimiques/peintures) : DDS, déchets non valorisés, gravats, huiles alimentaires, huiles mécaniques usagées, lampes/néons, métaux, piles/accumulateurs, plastiques durs, polystyrène, radiographies médicales, végétaux.

Les objets en bon état peuvent être donnés sur toutes les déchetteries, ils seront remis à la recyclerie pour la vente.

Gravats

Le SMC ne dispose plus que d'un site de stockage des déchets inertes (ISDI) en activité. Le site est situé sur la commune de Pamproux, à côté de la déchetterie.

Il est équipé d'un pont bascule qui permet de mieux contrôler les dépôts en direct des professionnels.



Modalités d'accès

La **carte d'accès** est obligatoire pour accéder aux déchetteries.

Une carte est délivrée par foyer, sur présentation de l'appel à redevance des ordures ménagères ou d'un justificatif de domicile pour la CCPG. Le nombre de passages est limité à 25, renouvelable une fois par an.

Les artisans, commerçants, services techniques sont acceptés sur les déchetteries. Une carte d'accès permet aux professionnels de déposer leurs déchets. Les volumes estimés par l'agent de déchetterie sont facturés en fonction des matériaux déposés (gratuits pour les cartons, la ferraille, les plastiques, les D3E). Ces apports sont estimés à **3038 m³ de végétaux + 776 m³ de non-valorisés + 1 771 m³ de déchets valorisables + 797 litres (toxique/huile) + 5 109 unités D3E, DEA et lampes.**

127 737 passages (143 614 passages en 2019)

Professionnels : **5 867**







Collectivités : **1 929**

Particuliers : **127 737**

Mode de gestion

Le SMC assure l'exploitation du haut et du bas de quai **en régie** (équipements, rotations de caissons, gestion du personnel).

TONNAGE DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS

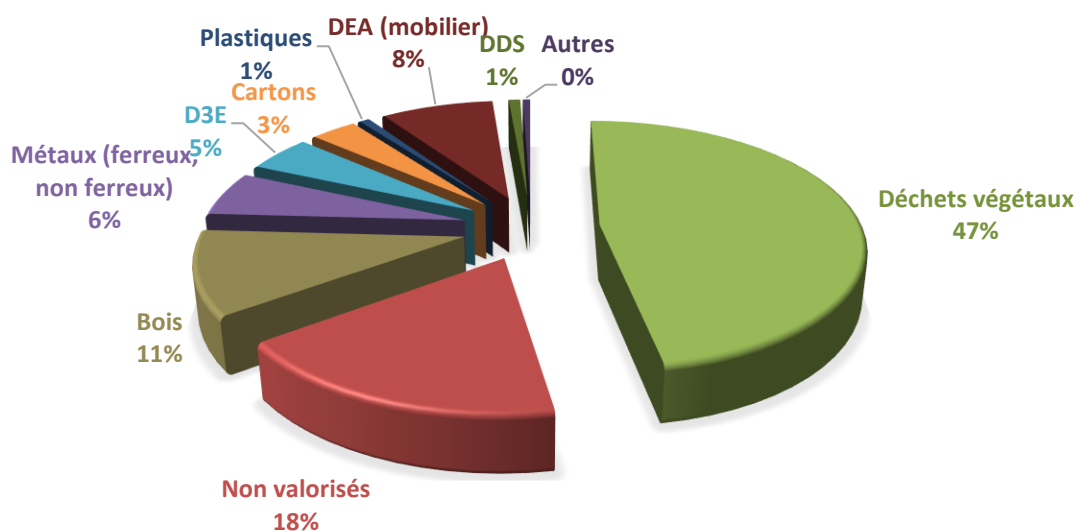
Modalités de collecte		Tonnage 2020	Kg/hab
	Ordures ménagères Bac individuel	7 330	150,0
	Multi matériaux Bac individuel	3 088	63,2
	Papiers Bac (professionnels)	19	0,4
	Verre Apport volontaire	1 974	40,4
	Cartons Bac (professionnels)	47	1,0
	Apports en déchetteries Déchetteries	12 377	253,3
TOTAL DMA hors gravats		24 835	508,2
Gravats	Déchetteries + Dépôts directs en ISDI	6 201	126,9

Les ordures ménagères assimilées provenant de l'activité économique des artisans commerçants et des collectivités sont estimées à 2 400 tonnes par an (30% du gisement).

Flux de déchets	SMC Kg/hab 2020	Deux-Sèvres 2019	Nouvelle Aquitaine 2019	Données rurales nationales 2016
Ordures ménagères résiduelles	150	169	244	192
Emballages / Verre / Papiers	104	94	94	87
Déchets apportés en déchetteries (hors gravats) / Cartons pro	254	241	261	214
Biodéchets	0	16	6	
Total déchets ménagers DMA (hors gravats)	508	520	605	494

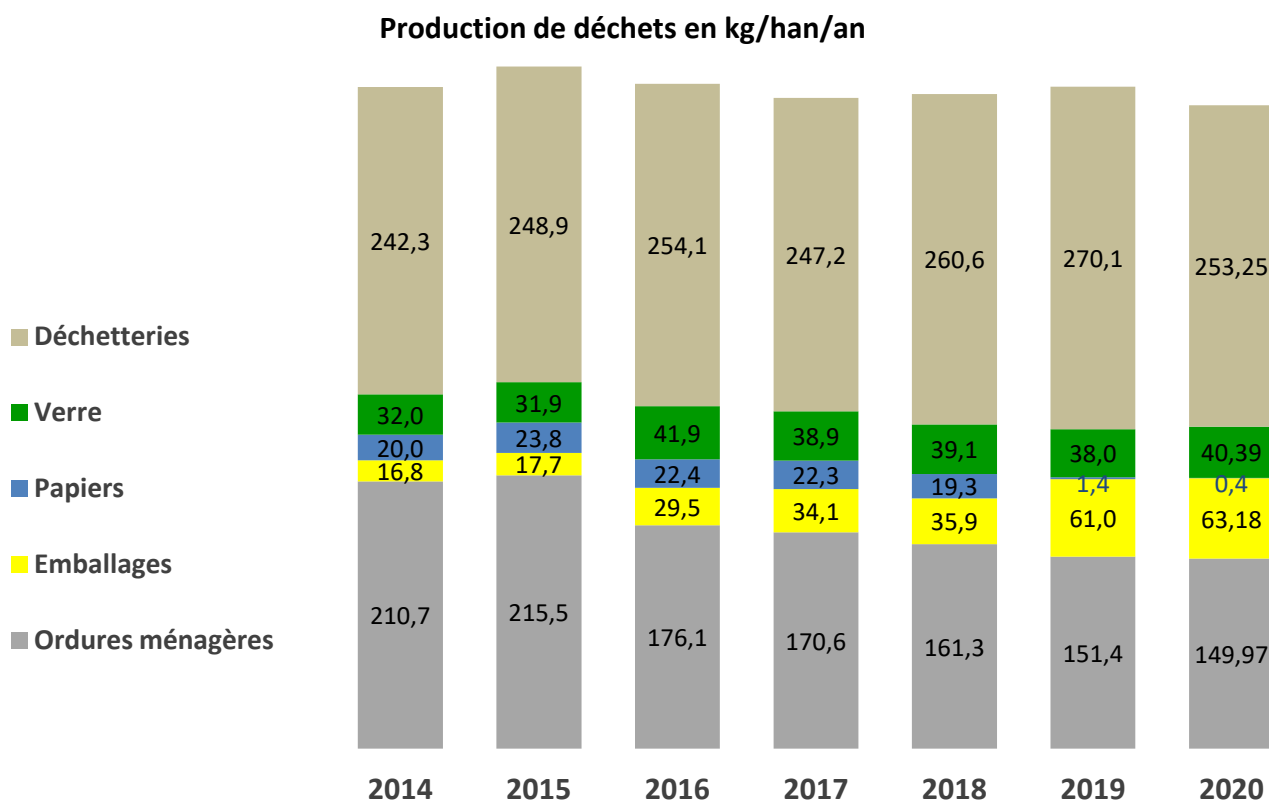
LES CHIFFRES DES DÉCHETTERIES

	2019	2020
Batteries	16 t	16 t
Bois A	539 t	565 t
Bois B	820 t	781 t
Cartons	432 t	413 t
Cartouches d'impression	0 t	0,2 t
DEA (mobilier)	927 t	1 010 t
Déchets diffus spécifiques (toxiques)	112 t	105 t
Déchets végétaux	6 798 t	5 848 t
DEEE	577 t	586 t
Métaux	683 t	710 t
Gravats	2 989 t	3 598 t
Huiles noires	21 t	25 t
Huiles végétales	0 t	2 t
Lampes et néons	1 t	2 t
Métaux non ferreux	9 t	5 t
Non valorisés	2 096 t	2197 t
Piles	5 t	6 t
Plastiques en mélange	93 t	91 t
Polystyrène	16 t	15 t
Radiographies	1 t	0 t
Total	13 146 t	12 377 t



Les déchets végétaux représentent la moitié des apports en déchetterie. En 2020, il est constaté une nette diminution des apports due à la période de confinement. Les déchetteries étant fermées de mars à mai 2020, les habitants ont gardé plus de végétaux au jardin. Les techniques de broyage, paillage, compostage se développent aussi.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS



En 2015-2016 mise en place de bacs individuels pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective (emballages).

En 2019, les papiers sont acceptés avec les emballages dans les bacs à couvercle jaune. La collecte est passée en multi matériaux et aux extensions de tri.

Entre 2014 et 2020 :

+ 73% d'emballages et papiers

- 29% d'OM

- 9% de DMA (hors gravats)

COLLECTE DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS

Le SMC s'est associé au CDPS (Centre Départemental des Professions de Santé), pour mettre en place le service de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) dès 1996, afin de réduire le risque de blessures pour ses agents.

Le CDPS informe les professionnels de l'existence du service et de la mise en recouvrement des factures.

Le SMC se charge de la fourniture des emballages identifiés par leur numéro d'utilisateur, de la collecte chez les professionnels et du transport vers le centre d'élimination agréé : l'usine d'incinération ALCEA à Nantes.

La collecte des déchets de soins en milieu diffus pour les « piquants, coupants, tranchants et mous » fait l'objet d'une convention avec chaque praticien (médecin, infirmier, dentiste, vétérinaire, ...).

194 professionnels de la santé du département des Deux-Sèvres ont un contrat avec le SMC pour la collecte des DASRI. **20,4 tonnes** ont été collectées et incinérées en 2020. C'est beaucoup plus qu'en 2019 (14,4 t), compte tenu des conditions sanitaires.



ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS



Une fois collectés, tous les déchets suivent des filières de traitements spécifiques. Le traitement des ordures ménagères résiduelles a été confié au Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres SMITED.

Eco-organismes des Filières R.E.P. (Responsabilité Élargie du Producteur)

- ✓ Emballages ménagers/papiers : CITEO
- ✓ Piles : Corepile
- ✓ Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques et sources lumineuses : ecosystem
- ✓ Déchets dangereux des particuliers : écoDDS
- ✓ Cartouches d'impression : Collectors
- ✓ Déchets d'ameublement : éco-mobilier
- ✓ Textiles-Linge-Chaussures : écoTLC

CITEO

ecosystem
recycler c'est protéger



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF

éco-mobilier

ecoTLC
L'éco-organisme du textile • du linge • de la chaussure

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

Matériaux/flux	Mode de collecte	Repreneurs	traitement ou valorisation
Bois A	Déchetterie	IREMIA (44) / BNE (79)	Valorisation
Bois B	Déchetterie	IREMIA (44) / ARCHIBLOCK (79)	Valorisation
Batteries	Déchetterie	AFM RECYCLAGE (86)	Valorisation
Capsules Nespresso	Déchetterie	SUEZ	Valorisation
Cartons	Déchetterie Porte à porte	Mise en balle à Ste-Eanne Puis SMURFIT KAPPA (87)	Recyclage
Cartouches d'imprimante*	Déchetterie	Collectors	Valorisation
Déchets diffus spécifiques des particuliers*	Déchetterie	EcoDDS (CHIMIREC-DELVERT) (86)	Traitement spécifique
Déchets diffus spécifiques (hors ECODDS)	Déchetterie	ORTEC (79)	
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	Porte à porte	ALCEA (44)	Incinération
Déchets d'ameublement*	Déchetterie	éco-mobilier(BRANGEON 49)	Valorisation
Déchets d'équipements électriques et électroniques*	Déchetterie	ecosystem (ENVIE2E 79)	Valorisation
Déchets non valorisés	Déchetterie	Quai de transfert de Ste-Eanne puis ISDND à Coulonges Thouarsais ou Amailloux (79)	Enfouissement
Emballages ménagers*	Bacs ind. BAV	Centre de tri SUEZ (86)	Recyclage
Gravats	Déchetterie	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI) Pamproux, Secondigny (79)	Stockage
Huiles alimentaires	Déchetterie	EcoGras (78)	Valorisation
Huiles minérales	Déchetterie	ORTEC (79)	Valorisation
Métaux	Déchetterie	SIRMET (16) / ROUVREAU (79)	Recyclage
Métaux non ferreux	Déchetterie	AFM Recyclage(86)	Recyclage
Ordures ménagères résiduelles	Bacs individuels	Centre de tri mécano-biologique du SMITED, à Champdeniers, en direct ou via le quai de transfert de Ste-Eanne (79)	Traitement organique par compostage
Papiers*	BAV	AFM RECYCLAGE (Derichebourg 86)	Recyclage
Piles*	Déchetterie	Corepile	Valorisation
Plastiques déchetteries	Déchetteries	REVIPLAST (87)	Valorisation
Polystyrène	Déchetterie	POITOU POLYSTYRENE (86)	Valorisation
Pneus	Déchetterie	Aliapur (Méga Pneus)	Valorisation
Radiographies médicales	Déchetterie	RECYCL'M (16)	Valorisation
Sources lumineuses*	Déchetterie	ecosystem (PAPREC)	Valorisation
Textiles*	Bornes	La Croix Rouge (79)	Valorisation
Végétaux	Déchetterie	Plate-forme de broyage du SMC, à Ste-Eanne (79)	Broyage
Verre	BAV	VERALLIA (16)	Recyclage

Installation de stockage des déchets inertes

Le SMC ne dispose plus que d'un site de stockage des déchets inertes (ISDI) en activité. Il est situé sur la commune de Pamproux, à côté de la déchetterie.

- ✓ Secondigny (arrêté préfectoral du 19/11/2008), fermeture définitive du site au 25 juin 2019.
- ✓ Pamproux (arrêté préfectoral d'exploitation du 16/08/2017 – capacité de stockage de 200 000 m³)

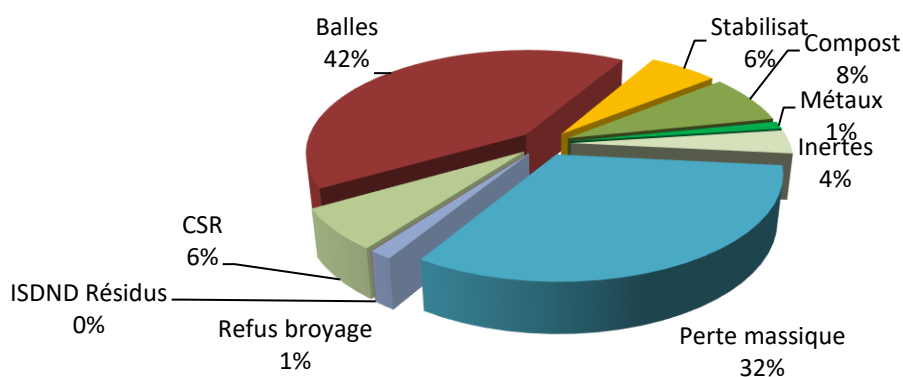
Un pont bascule a été installé sur le site de Pamproux, au 1^{er} janvier 2019.

Seule la terre végétale fait l'objet d'un tri. Le reste des gravats est enfoui.

Apports gravats	Caissons des déchetteries du SMC	Apport direct Particuliers	Apport direct Professionnels et collectivités	TOTAL
2020	3 598 t	1 752 t	851 t	6 201 t

Centre de tri mécano-biologique

L'usine de tri mécano biologique du SMITED (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets), situé sur la commune de Champdeniers, a traité 39 532 tonnes dont 7 330 tonnes d'ordures ménagères du SMC (enfouissement en ISDND évité 47%).



CSR : combustible solide de récupération

Installation de stockage des déchets non dangereux

L'enfouissement en direct concerne le non valorisé de déchetteries (2 197 t). Les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) sont situées à :

- ✓ Coulonges-Thouarsais (exploitation en régie par le SMITED) 63%,
- ✓ Amailloux (exploitation par SITA) 37%.

Unité de broyage des déchets végétaux

L'unité de broyage est exploitée par le SMC. Les déchets végétaux issus des déchetteries sont simplement broyés puis expédiés chez des agriculteurs.

Le broyat est également mis à disposition des habitants dans les déchetteries.

Apports végétaux	Caissons des déchetteries du SMC	Apports directs	Dépôts communaux	TOTAL
2020	5 848 t	561 t	499 t	6 908 t

Centre de valorisation

Suite à la fermeture du centre de tri des emballages, le bâtiment a trouvé une nouvelle activité de tri. Le tri s'opère sur des caissons en provenance :

- de déchetterie : plastiques, bois A et bois B, pour affiner le tri afin de satisfaire à la qualité de reprise (pérennisation des filières de valorisation),
- des caissons de non valorisés,
- des bennes en location chez des particuliers ou des professionnels, afin d'extraire les matières valorisables.

Mise en balles des cartons

Le SMC a conservé le conditionnement en balles des cartons provenant des déchetteries de son territoire, de la communauté de communes du Mellois en Poitou et de Val de Gâtine. Il gère les expéditions vers les filières de recyclage désignées.








Cartons 1.05	SMC	502 t
Expéditions	Val de Gâtine	149 t
	Mellois en Poitou	546 t

Centre de tri

Le centre de tri de Ste Eanne exploité par le SMC a arrêté son activité de tri des emballages au 1^{er} avril 2018. Depuis, les emballages sont transportés au centre de tri SUEZ à Poitiers, dans le cadre d'un marché public. Equipé de machines de dernière génération et de trieurs optiques, ce centre permet de séparer les différents emballages plastiques et les papiers.

Les conditions de reprise des emballages et papiers sont régies par un contrat signé entre le SMC et CITEO (option garantie de reprise).

Le SMC est partie-prenante dans la SPL pour la création d'un centre de tri interdépartemental UNITRI.

Matériaux issus du centre de tri	Tonnages expédiés	Repreneurs	Recyclage
Acier 	125,46	ARCELOR MITTAL PACKAGING (13)	Chariots de supermarché, poutrelles...
Aluminium 	9,42	AFFIMET ALUMINIUM PECHINEY (60)	Pièces moulées pour moteur, carters, cadres de vélos...
Cartons 5.02 A (cartonnettes) 	519,70	REVIPAC chez SMURFIT KAPPA	Carton
Briques alimentaires 	62,37	REVIPAC chez LUCART SAS	Papier toilette, papier cadeau...
Papiers 1.02 (gros de magasin)	509,62	SUEZ RV SUD-OUEST	Papier, journaux
Papiers 1.11 JRM	942,67	AFM Recyclage	
Plastique en PEHD 	114,39		Arrosoirs, bacs de collecte...
Plastique en PET Clair	132,80	Usines de régénération	Fibres pour rembourrage...
Plastique PET Foncé	48,88	désignées par VALORPLAST	Godets fleurs
Sacs et films	53,43		
Refus	573,83	SUEZ	Enfouissement 322,51 t Incinération 251,31 t

Taux de refus

Les refus de tri sont des déchets qui ne peuvent pas se recycler car :

- ✗ ils ne respectent pas les consignes de tri : ce sont généralement des objets (pelle, tuyau, pièces métalliques...) ou des sacs d'ordures ménagères ;
- ✗ ils ne peuvent pas être triés au centre de tri pour plusieurs raisons : ils sont imbriqués les uns dans les autres (la boîte de conserve dans la boîte de céréales en carton, la revue papier sous film plastique par exemple) ou ils ne sont pas entièrement vidés.
- ✗ ils ne sont recyclables (refus liés aux extensions des consignes de tri).

La moyenne des caractérisations sur 2020 est de **21%**. Ce taux augmente de plus en plus et s'élève à **27%** fin décembre. Ces valeurs reflètent une qualité de tri qui se dégrade. Le confinement a eu un effet négatif sur la qualité du geste de tri des habitants.

Performances de recyclage

Matériaux issus du centre de tri	Performance 2019 Kg/hab/an	Performance 2020 Kg/hab/an
Acier	2,72	3,37
Aluminium	0,13	0,19
Cartonnettes	10,71	11,02
Briques alimentaires	1,43	1,28
Plastiques	7,85	8,74
Papiers	26,33	26,46*

*perte d'un chargement de papiers dans un incendie de camion



TAUX DE VALORISATION

Le taux de valorisation correspond au taux de déchets ménagers et assimilés collectés pour recyclage (valorisation matière ou organique). Le plan national de réduction et de valorisation fixe ce taux à 55% en 2020 et 65% en 2025.

Ordures ménagères 47% de valorisation

Valorisation matière (métaux) : 1,2% - Valorisation organique : 7,5% - Perte massique : 32,2%

CSR (énergie) : 6,4%

Enfouissement et autres : 53%

Collecte sélective Emballages + Verre + Papiers 93% de valorisation

Valorisation matière : 88% - Valorisation énergétique (refus de tri) : 5%

Enfouissement (refus de tri) : 7%

Déchetteries 81% de valorisation

Valorisation matière : 34% - Valorisation organique (végétaux) : 47%

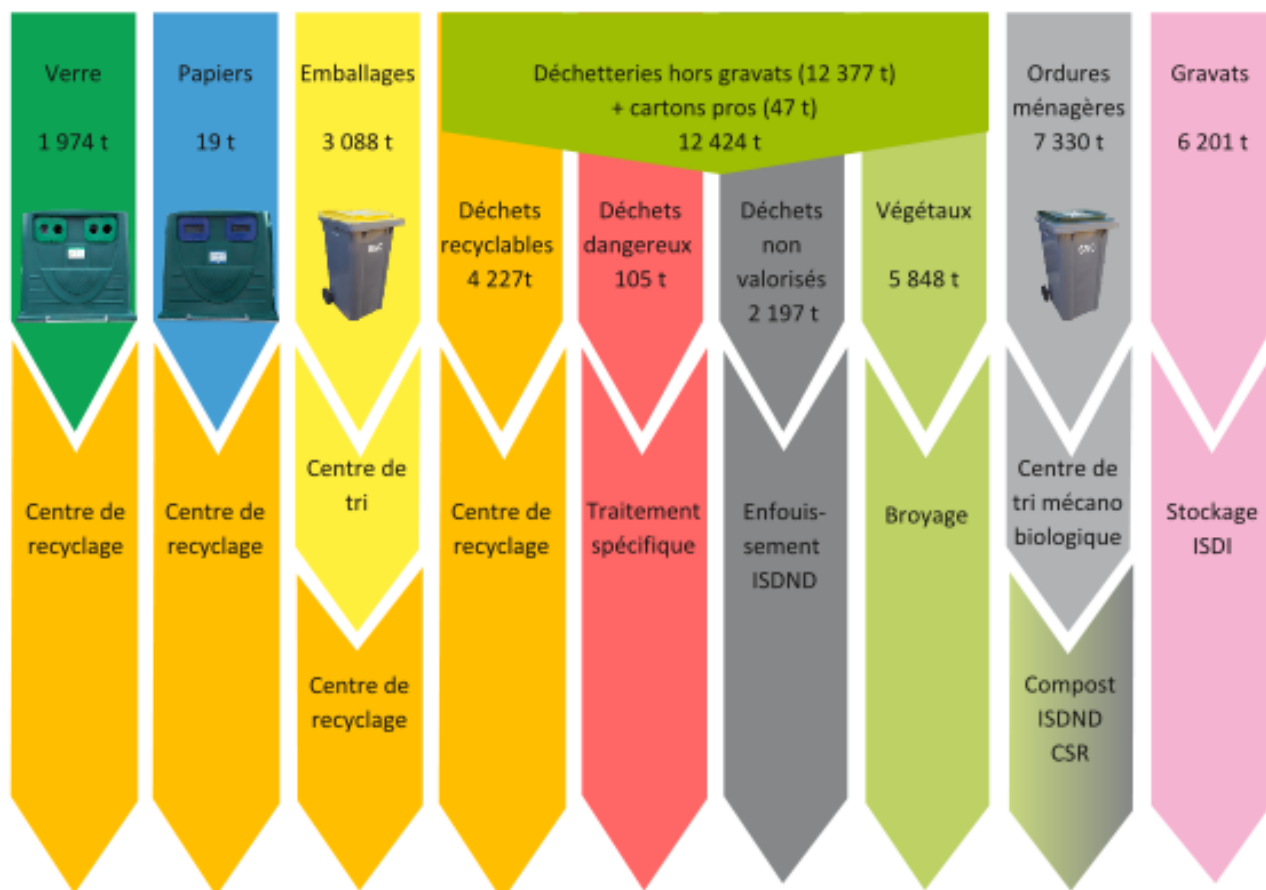
Enfouissement (non valorisé) et autres traitements (DDS) : 19%

Flux de déchets	Tonnages collectés	Valorisation organique	Valorisation matière	Valorisation énergétique (CSR ou incinération)	Taux de valorisation global
Ordures ménagères résiduelles	7 330	2 910	88	469	47%
Emballages / Verre / Papiers	5 081		4 493	252	93%
Déchets apportés en déchetteries (hors gravats) + cartons pro	12 377	5 848	4 227		81%
Total déchets ménagers DMA (hors gravats)	24 788	8 758	8 855	721	74%
Taux de valorisation		35%	36%	3%	74%

L'AREC ne tient pas compte de la valorisation organique du TMB, ni des refus de tri, le taux de valorisation globale serait alors de 61%.

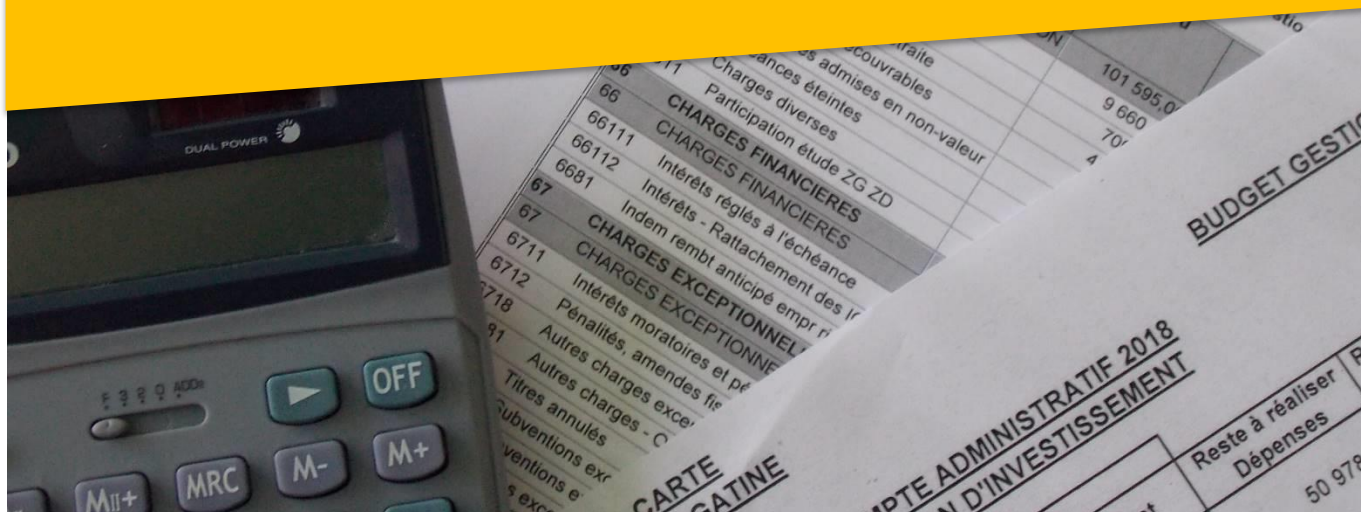
SYNOPTIQUE DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Déchets ménagers assimilés 24 835 t (hors gravats)



Taux global de valorisation **74%**

DONNÉES FINANCIÈRES



Le budget et les tarifs 2020 ont été votés par le comité syndical le 17 décembre 2019.

MODE DE FINANCEMENT

Le SMC ne fixe pas les tarifs, mais fait appel à une enveloppe contributive, sous forme de participations, auprès de ses communautés de communes membres.

Les intercommunalités ont le choix entre la redevance (REOM) ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour le recouvrement auprès des administrés.

CC Haut Val de Sèvre

2 453 287 €

REOM

CC Parthenay-Gâtine

919 664 €

TEOM

CC Val de Gâtine

553 361 €

REOM

La redevance applicable aux déchets des professionnels et des collectivités est fixée annuellement par le comité syndical. La gestion de cette redevance est centralisée au niveau du SMC

Pour les professionnels de la CCPG, la redevance s'applique si la production de déchets est supérieure à 750 litres par semaine.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

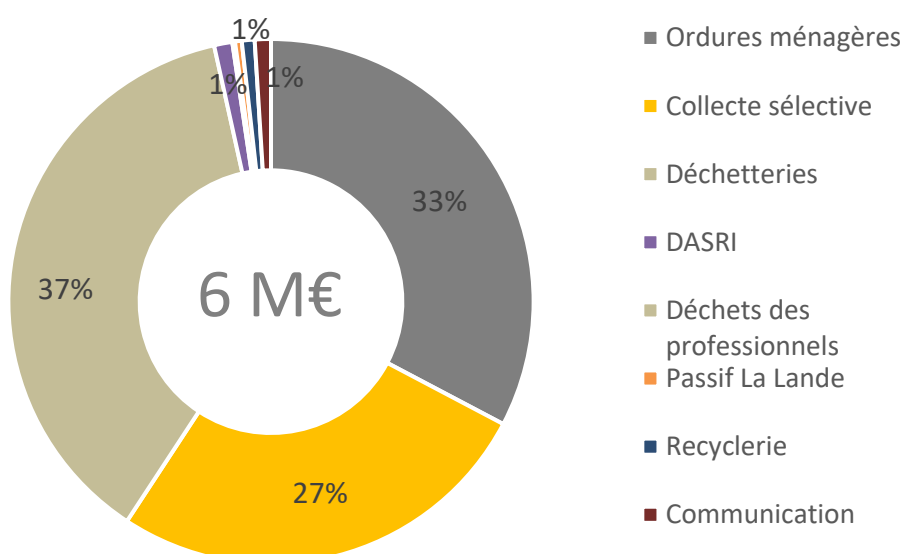
	Réalisations section fonctionnement	Réalisations section investissement
Dépenses de l'exercice	5 986 144,74 €	414 722,67 €
Recettes de l'exercice	5 814 859,47 €	797 668,42 €
Résultat de l'exercice	-171 285,27 €	382 945,75 €
Résultat antérieur reporté	326 953,73 €	1 592 363,88 €
Résultat de clôture	155 668,46 €	1 975 309,63 €

Investissements 2020 :

Benne de collecte	13 451 €
Bacs de collecte	32 436 €
Composteurs	12 533 €
BAV Verre	20 397 €
Matériel et travaux divers	12 526 €
Matériel Industriel	4 137 €

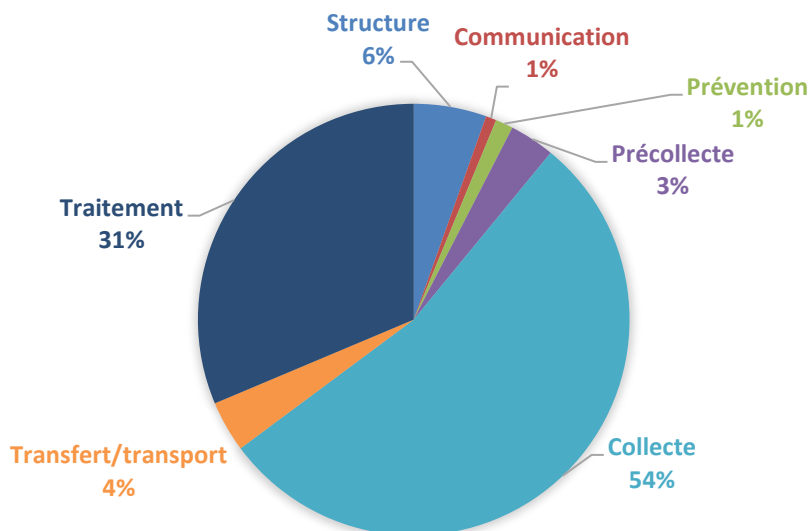
ANALYSE DES COÛTS

Dépenses de fonctionnement par service

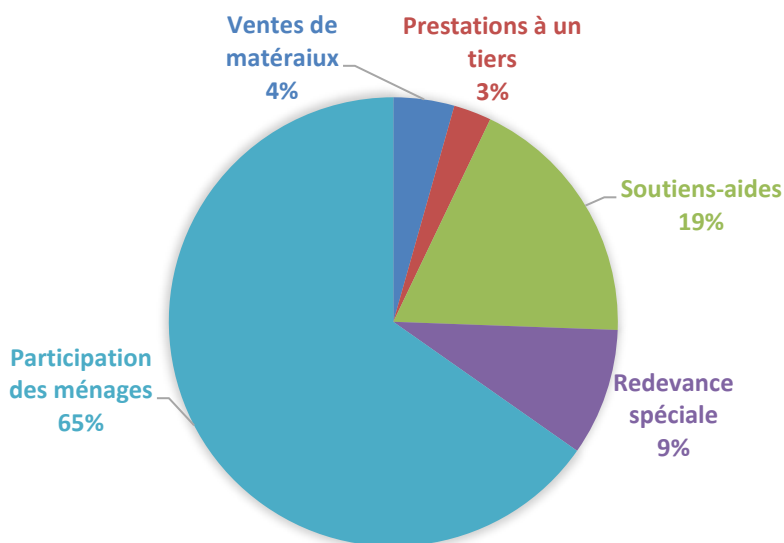


Les charges et produits font l'objet d'un suivi analytique sur le modèle mis en place par l'ADEME.

POSTES DE CHARGES



POSTES DE PRODUITS



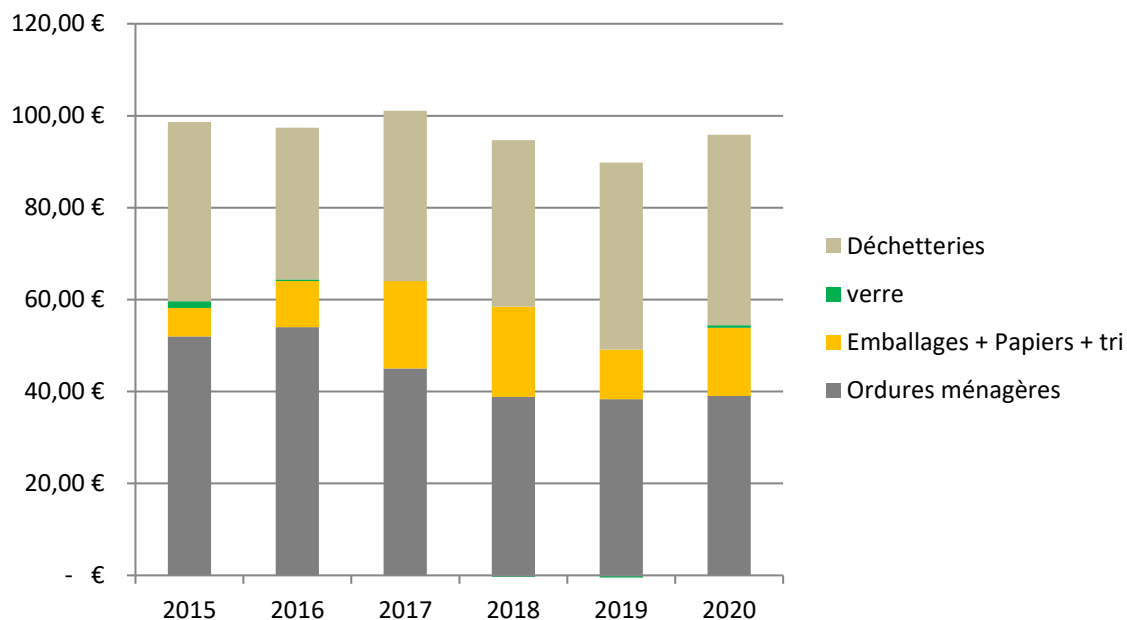
Les recettes liées à la vente des matériaux et aux soutiens des différents éco-organismes représentent 23 % des recettes de fonctionnement. En 2020, compte tenu du contexte économique, le cours des matériaux s'est effondré. Les ventes s'élèvent à 239 477 € (443 553 € en 2019).

Principal soutien de sociétés agréées : CITEO pour la collecte sélective 607 715 €.

	OMR Ordures ménagères résiduelles	Recyclables Emballages Papiers + tri	Verre	Déchets des déchetteries
Tonnage	7 330	3 107	1 974	12 377
Coût aidé € HT	1 906 934	581 909	21 968	2 024 829
Coût aidé en € HT/tonne	260	233	14	157
Coût aidé en € HT/hab	39,1	14,8	0,6	41,4
Coût national Médian* en € HT/hab	42,3 € (32 €/58 €)	4,2 € (-2 €/14 €)	0,9 € (0,3 €/13,7 €)	23,6 € (17 €/32 €)

*Référentiel ADEME 2019 – Collectivités rurales (chiffres 2016)

Evolution du coût aidé par habitant



Comparaison du coût par habitant

Source AREC

96 €/hab

508 kg/hab/an

SMC
2020

99 €/hab

605 kg/hab/an

Nouvelle Aquitaine
2018

93 €/hab

494 kg/hab/an

Moyenne nationale
(toute typologie d'habitat) 2016

Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AREC	Agence régionale d'évaluation environnement et climat
AV	Apport volontaire
BAV	Borne d'apport volontaire
CET	Centre d'enfouissement technique
CSDU	Centre de stockage des déchets ultimes
CSR	Combustible solide de récupération
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DEA	Déchets d'éléments d'ameublement
DEEE ou D3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB	Déchets industriels banaux
DMA	Déchets ménagers assimilés (OMA + déchets de déchetteries)
DDS	Déchets diffus spécifiques
ISDI	Installation de stockage des déchets inertes
ISDND	Installation de stockage des déchets non dangereux
OMA	Ordures ménagères assimilées (OMR + emballages/verre/papiers)
OMR	Ordures ménagères résiduelles
PàP	Porte-à-porte
PEHD	Polyéthylène haute densité (flacons plastiques)
PET	Polyéthylène téréphtalate (bouteilles plastiques)
PVC	Polychlorure de Vinyle
SMC	Syndicat mixte à la carte
SMITED	Syndicat mixte intercommunal de traitement et d'élimination des déchets
TMB	Traitement mécano biologique




ADRESSE POSTALE

BP 10023 - 79403 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE Cedex - TÉL 05 49 05 37 10 - accueil@smc79.fr

SIÈGE SOCIAL

3 ROUTE DE VERDEIL - 79800 SAINTE-ÉANNE

 [SyndicatSMC79](https://www.facebook.com/SyndicatSMC79) - www.smc79.fr